



peut-on obliger une revalorisation de salaire?

Par **vendeuseenboulangerie**, le **08/04/2012** à **16:05**

bonjour cela fait 5 ans que j'ai un poste de vendeuse j'ai été augmentée il y a 3 ans depuis je travaille tous les samedis et dimanches je fais des heures supp environ 1H par jour elles sont payées mais mon salaire de base n'a pas bougé depuis 3 ans..... pas un seul week end!!!! ya-t-il obligation de revalorisation du salaire?? je n'ai aucune prime d'ancienneté est-ce normal??? merci pour vos réponses je suis un peu perdu

Par **P.M.**, le **08/04/2012** à **18:04**

Bonjour,

Le SMIC doit être respecté et ensuite cela dépend de la Convention Collective applicable en ce qui concerne le minimum garanti qui doit être respecté sachant que si le salaire est déjà au-dessus, la revalorisation n'est pas automatique...

Pour une éventuelle prime d'ancienneté, il faudrait également se référer à la Convention Collective applicable...

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale ou même de l'Inspection du Travail...